Extrait du compte rendu de la 69e réunion du Conseil de l'UEO (19 décembre 1956)

Légende: Réuni le 19 décembre 1956, le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) discute sur l'avenir de l'organisation. Le représentant britannique Lord Hood commente les déclarations de Selwyn Lloyd sur un plan-cadre en vue d'une structure internationale qui rassemblerait trois éléments: l'orientation stratégique et politique, les questions économiques et financières et les questions parlementaires. Si Selwyn Lloyd propose la tenue de consultations politiques pour discuter son «grand dessein», l'ambassadeur français Jean Chauvel considère que le Conseil de l'UEO doit se tenir au programme de travail existant, consacré à un problème européen plus limité. Il exprime également des doutes concernant l'idée du ministre Selwyn Lloyd sur une assemblée parlementaire unique.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 69e réunion du Conseil de l'UEO. III Avenir de l'UEO (doc CR(56)34 I 2). CR(56)35. pp. 1; 5-9. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). http://www.anlux.lu. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Relations with non-member. countries and international organisations. Year: 1962, 01/12/1955-30/06/1962. File 350.00. Volume 1/2.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:
http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_69e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_19_decembre_1956-fr-6e603a2a-3a7d-48ad-a66d-2d7b8684cec3.html

Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE 69th MEETING
OF THE WEU COUNCIL, 19th DECEMBER
1956 (CR (56) 35)

III AVENIR DE L'U.E.O.
(Doc. CR(56) 34 I 2)

Le PRESIDENT informe le Conseil que le Secrétariat Général distribuera prochainement un résumé des propositions formulées au cours du Conseil des Ministres du 10 décembre 1956 au sujet de l'avenir de l'U.E.O. Les Gouvernements pourront ainsi, sur la base de ce document, présenter leurs commentaires et faire des suggestions à leur tour.

Il poursuit en indiquant qu'il a proposé l'inscription de cette question à l'ordre du jour pour que le Conseil puisse recevoir des renseignements complémentaires sur le projet présenté au Conseil des Ministres de l'O.T.A.N. (qui eut lieu immédiatement après le Conseil de l'U.E.O.) par M. Selwyn Lloyd sur l'activité de l'U.E.O. dans le cadre de l'O.T.A.N. Il signale que ce projet a provoqué un très vif intérêt à Paris et dans toute la presse française.

Le PRESIDENT demande à Lord Hood s'il lui serait possible d'expliciter les déclarations de M. Selwyn Lloyd.

Lord HOOD tient à préciser en premier lieu que dans l'esprit de M. Selwyn Lloyd il s'agissait uniquement d'exposer les grandes lignes d'une idée très générale et non pas de proposer un plan bien arrêté.

Cette idée est la suivante: depuis la guerre, la coopération internationale a été l'objet d'une évolution très sensible et rapide qui a abouti à la création d'un grand nombre d'organisations internationales. Inévitablement cette évolution s'est faite un peu au hasard pour répondre à certains besoins ou problèmes particuliers au moment où ils se sont présentés. L'absence d'un plan d'ensemble pour ces organisations a fait naître d'une part, une certaine confusion dans l'opinion publique sur leurs fonctions et, d'autre part, un sentiment de malaise parmi les membres de leur personnel et ceux qui participent à leurs travaux quant à l'avenir qui leur est réservé.

M. Selwyn Lloyd pense que cette situation s'aggravera probablement du fait des nouvelles initiatives qui se font jour à l'heure actuelle, en particulier, la Conférence de Bruxelles, les propositions du Ministre des Affaires Etrangères d'Italie à la réunion du Conseil des Ministres et le plan d'une zone de libre-échange. Pour la mise en pratique de chacune de ces initiatives, un nouveau dispositif sera nécessaire. Le Ministre britannique estime en conséquence qu'il y aurait lieu de dégager und idée maîtresse pour la structure internationale dans son ensemble. Elle comprendrait trois éléments:

1) L'orientation stratégique et politique, qui serait la tâche du Conseil de l'Atlantique Nord au sein duquel le Conseil de l'U.E.O. constituerait un noyau. Le Ministre partage le sentiment exprimé par M. Martino et estime que l'on pourrait faire oeuvre utile en discutant, à un premier stade entre les sept pays, la politique étrangère et la politique de défense avec le souci d'arriver à une opinion commune.

www.cvce.eu

2) Questions économiques et financières: le Ministre considère que l'O.E.C.E. serait le cadre dans lequel devrait se développer la coopération économique. Cela n'implique en aucune façon la volonté de faire disparaître d'autres organisations ou de les fondre avec celle-ci. Cela signifie simplement que les organisations doivent être placées sous l'égide de l'O.E.C.E. en vue de coordonner la coopération économique inter-gouvernementale. Ce phénomène a déjà commencé, par exemple pour les organisations techniques telles que la Conférence des Ministres des Transports, l'U.E.P., l'Agence Européenne de Productivité dont le Secrétariat est assuré par l'O.E.C.E. Il pourrait être élargi dans l'avenir, par exemple, les autres pays européens pourraient être associés au plan de Messine dans le cadre de l'O.E.C.E.; la réalisation de la zone de libre-échange européen, si celle-ci vient à être établie, exigerait un dispositif qui pourrait être fourni par l'O.E.C.E.

3) Questions parlementaires: M. Selwyn Lloyd estime que l'on n'a pas une notion bien nette de ce que sera l'avenir des institutions parlementaires internationales. Il est difficile de se rendre compte de l'orientation que l'on pourrait leur donner. A son avis, il ne devrait y avoir qu'une Assemblée parlementaire internationale composée des représentants de tous les pays appartenant aux différentes organisations internationales non seulement européennes, mais atlantiques. En pratique, la composition de cette Assemblée varierait évidemment d'après les questions examinées mais, en principe, elle constituerait une entité unique servie par un mécanisme unique, et établirait le précédent d'un examen, en un lieu donné, de tous les problèmes d'intérêt international, évitant ainsi un chevauchement de fonctions. Lors HOOD souligne que le Ministre britannique estime qu'une telle institution pourrait sortir de l'un ou de l'autre des nombreux organismes existants mais qu'elle est, en tout cas, un projet à très longue échéance.

Pour terminer, Lord HOOD répète qu'il n'a fait que résumer brièvement ce qui n'est, pour le présent, qu'une idée très générale et ne constitue en aucune manière un projet précis.

M. CHAUVEL remercie Lord Hood de son excellent exposé. Il désire toutefois souligner que les propositions du Ministre britannique intéressent non seulement les institutions européennes, mais aussi les institutions atlantiques puisqu'elles englobent l'O.T.A.N. Le Conseil de l'U.E.O. se préoccupe pour le moment d'un problème européen plus limité, c'est-à-dire l'avenir

../..

CVCE

3/7

www.cvce.eu

de l'U.E.O. Il attire l'attention des membres du Conseil sur le programme spécifique de travail arrêté par les Ministres (cf. doc. CR (56) 34, I, 2) pour l'examen des propositions présentées lors de leur réunion et suggère que le Conseil, sans oublier la question plus large, se consacre à ce programme.

M. SAHM demande si l'intention de la délégation britannique est de soumettre ce projet à l'U.E.O. pour un premier examen conformément aux vues exprimées par les Ministres à la dernière réunion ou de le présenter directement à l'O.T.A.N.

Lord HOOD souligne qu'il n'y a pas encore de plan établi quant à la suite à donner à ces idées générales qui, il le répète, ne constituent en aucune manière des propositions précises. Il se rend compte, comme M. Chauvel, que leur portée est plus vaste que celle des tâches actuelles du Conseil. Mais tous les gouvernements admettent que l'U.E.O. devra être utilisée pour des consultations politiques, et, si tel est le voeu exprimé, les idées préconisées par M. Selwyn Lloyd pourraient être examinées le moment venu par le Conseil.

M. STIKKER remercie Lord Hood de son exposé. Il semble que la nécessité de simplifier l'ensemble des organisations internationales soit une idée généralement acceptée. Elle poserait cependant un grand nombre de problèmes complexes. Il en signale certains, ainsi: en premier lieu, les organisations inter-gouvernementales seraient-elles unies aux organisations supra-nationales ? En second lieu, est-il vraiment avantageux pour des organisations telles que l'O.T.A.N. et l'O.E.C.E. d'avoir une Assemblée parlementaire? Le représentant des Pays-Bas rappelle qu'une faible partie seulement des renseignements détenus par ces organisations pourraient être transmise à une assemblée et que le refus inévitable d'en communiquer davantage pourrait être préjudiciable aux organisations interessées. En troisième lieu, on peut prévoir que certains pays tels que la Suède et la Suisse ne seront pas disposés à faire partie d'une assemblée unique.

.../...

CVCE 4/7 www.cvce.eu

M. STIKKER pense que les Gouvernements devraient étudier très soigneusement le "grand dessein" présenté par M. Selwyn Lloyd avant de l'examiner sur le plan international. Il partage donc l'avis de M. Chauvel, à savoir que la tâche immédiate du Conseil doit être de se consacrer au programme de travail approuvé par les Ministres.

M. DUMONT demande à Lord Hood de lui donner d'autres précisions sur l'idée que l'U.E.O. formerait un noyau au sein de l'OTAN. Une telle initiative ne pourrait elle pas aboutir à faire reprocher aux Sept pays par les autres membres de l'OTAN de constituer un bloc.

Lord HOOD reconnaît que, pour répondre aux opinions les plus extrêmes des autres membres de l'OTAN, l'U.E.O. devrait être dissoute. Mais son Gouvernement estime que le maintien de l'U.E.O. est en fait avantageux à l'OTAN. Il faut certainement examiner quelle serait l'oeuvre utile à accomplir par l'U.E.O. et en particulier comment cet organisme peut servir au mieux les intérêts de l'OTAN dans leur sens le plus large.

Lord HOOD partage l'opinion des orateurs qui l'ont précédé : le Conseil doit s'attacher au programme immédiat de travail établi à Paris. Mais, par la suite, si les Gouvernements devaient étudier l'idée générale esquissée par son Ministre, il n'est pas douteux que c'est dans le cadre du Conseil de l'U.E.O., sous forme de consultation politique, que l'examen pourrait le mieux être poursuivi. Tout accord intervenu au sein de cet organisme servirait très utilement l'objectif à long terme qui est la recherche d'une solution au problème de la multiplication des organisations internationales.

Rappelant la remarque faite par M. Dumont, le PRESIDENT signale que le rapport établi par les "Trois Sages" indiquait sans équivoque l'utilité de consultations dans un cadre plus étroit que celui de l'OTAN (para. 40).

M. CHAUVEL, tout en reconnaissant l'intérêt des entretiens proposés par Lord Hood, estime cependant que le Conseil doit se consacrer à sa tâche immédiate. Comme M. Stikker, il prévoit que le "grand dessein" de M. Selwyn Lloyd poserait de nombreux et difficiles problèmes, notamment en ce qui concerne l'idée d'une assemblée parlementaire unique. En conséquence, il demande instamment que le programme de travail prévu dans le compte rendu de la réunion des Ministres soit mis en chantier.

M. CHAMPENOIS estime que le présent échange de vues a été fort intéressant. Il attire l'attention sur une certaine divergence de vues entre les propositions de

.. /..

CVCE 5/7 www.cvce.eu

M. Martino et le "grand dessein" de M. Selwyn Lloyd. Les premières tendent à donner plus d'autorité et de prestige à l'Assemblée de l'U.E.O. alors que le second entend fondre cette Assemblée dans un ensemble plus vaste. Il estime avec M. Chauvel, que le Conseil doit s'en tenir à son mandat précis. L'examen des propositions de M. Selwyn Lloyd peut être abordé plus tard.

En ce qui concerne le programme de travail, Lord HOOD affirme qu'il serait très utile que les Gouvernements disposent de la documentation la plus complète possible en ce qui concerne les différentes études effectuées sous les auspices de l'Assemblée ad hoc.

M. STIKKER rappelle qu'un groupe spécial d'experts a examiné la question des élections directes à une assemblée mais n'a pas abouti à des conclusions précises. Cette documentation serait également précieuse.

- Le CONSEIL décide de réaliser aussi rapidement que possible le programme fixé dans le document CR (56) 34, I, 2 et demande au Secrétariat de mettre à la disposition des délégations nationales la documentation la plus complète possible en ce qui concerne les études effectuées sous les auspices de l'Assemblée ad hoc.

Le PRESIDENT rappelle alors la proposition de M. Pineau à la réunion du Conseil des Ministres, à savoir que l'U.E.O. soit utilisée "comme cadre d'une association plus étroite du Royaume-Uni à l'oeuvre entreprise par l'Europe des Six, en ce qui concerne particulièrement le marché commun et l'EURATOM"; M. Spaak avait appuyé cette proposition (doc. CR (56) 34, I, 2). Le Président aimerait avoir des éclaircissements sur le point suivant : est-il envisagé que les conversations entre M. Spaak et le Gouvernement britannique à Londres au début du janvier lors du séjour de M. Spaak, et qui ont pour objet d'exposer en détail le stade auquel la Conférence de Bruxelles est parvenu et de s'assurer des vues britanniques, aient lieu dans le cadre de l'U.E.O.?

M. CHAMPENOIS ne peut donner que son opinion personnelle à ce sujet : il ne pense pas que M. Spaak entende placer à l'heure actuelle sous l'égide de l'U.E.O. les conversations avec le Gouvernement du Royaume-Uni, pour des raisons d'ordre pratique surtout. Ces conversations prendraient la forme d'une prise de contact et

... /..

CVCE

www.cvce.eu

d'un exposé sur les réalisations obtenues et seraient principalement des échanges de vues techniques; de plus le temps dont disposerait M. Spaak serait très bref.

M. CHAMPENOIS pense que l'intention de son Ministre est plutôt que l'association du Royaume-Uni à l'Europe des Six soit intégrée aux activités de l'U.E.O. à une date ultérieure.

M. CHAUVEL, à titre personnel, estime que la proposition de M. Pineau n'implique pas une modification de caractère constitutionnel à l'U.E.O. comme le fait celle de M. Martino. C'est plutôt un projet de directive destiné à donner une orientation supplémentaire dans le système des tâches déjà établies.

Lord HOOD se demande si la proposition de M. Pineau ne contient pas deux idées; tout d'abord une question de procédure à laquelle il peut donner son accord : utiliser l'U.E.O. comme une tribune pour des échanges de vues sur l'association du Royaume-Uni aux Six pays; en second lieu, utiliser l'U.E.O. comme organe effectif de cette association, ce qui semble être un projet intéressant d'autres pays qui pourraient aussi participer à la zone libre; il a donc quelques doutes à cet égard. Il lui semble plutôt que si, par exemple, une difficulté survenait au sujet de l'association envisagée, le Conseil pourrait servir pour en discuter et y trouver une solution.

M. CHAUVEL pense qu'il pourrait être utile que M. Spaak prenne contact officieusement avec le Conseil pendant un bref moment au cours de sa visite à Londres pour l'informer en termes généraux des progrès réalisés. Les autres représentants déclarent qu'ils seraient très heureux de rencontrer M. Spaak s'il en a le temps.

M. CHAMPENOIS transmettra à M. Spaak les opinions exprimées.

Le PRESIDENT demande alors si les Six pays et le Royaume-Uni peuvent accepter que le Secrétariat de l'U.E.O. soit invité à assister, en qualité d'observateur, aux prochains échanges de vues à Londres. Il pose cette question parce qu'il semble que l'association de l'U.E.O. aux premiers travaux de la Conférence de Bruxelles aurait pû être prévue si une initiative à cette fin avait été prise à temps.

M. STIKKER dit qu'il sait que le Gouvernement néerlandais examine avec beaucoup de soin la question de l'association des Six pays et du Royaume-Uni et qu'il estime préférable d'attendre qu'une décision de principe soit intervenue sur la proposition de M. Pineau avant de prendre une mesure de l'ordre de celle qu'esquisse le Président.

- Le CONSEIL est du même avis.

CVCE 7/7 www.cvce.eu